

## Info SNEFCCA

**Les codes APE évoluent : vérifiez le vôtre dès à présent !**

L'INSEE met en place une nouvelle classification des codes APE - Activité Principale Exercée - attribués à chaque entreprise inscrite au répertoire Sirene qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Dès maintenant, les chefs d'entreprise peuvent le consulter et vérifier simplement sur le site dédié que le nouveau code attribué est correct. Le code APE bien que simple outil à visée statistique qui ne saurait créer de droits ou d'obligations, peut cependant s'avérer essentiel pour l'attribution de dispositifs accordés par l'Etat.

**De nouveaux codes APE**

La table de concordance entre l'ancienne classification (NAF 2008 rév.2) et la nouvelle classification (NAF 2025) pour les principaux codes APE rencontrés dans nos secteurs d'activités est la suivante :

CODES NAF rév.2	TITRES DES SOUS-CLASSES NAF rév.2	CODES NAF 2025	TITRES DES SOUS-CLASSES NAF 2025
33.20B	Installation de machines et équipements mécaniques	33.20Y	Installation de machines et d'équipements industriels
33.12Z	Réparation de machines et équipements mécaniques	33.12Y	Réparation et entretien de machines
43.22B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	43.22H	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
28.25Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	28.25Y	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
46.69C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	46.64K	Commerce de gros d'autres machines et équipements pour le commerce et les services

**Comment vérifier son futur code APE ?**

Dès à présent, toutes les entreprises ont intérêt à vérifier si le futur code APE attribué par l'INSEE correspond bien à leur **activité principale**. Pour effectuer cette vérification, la démarche est la suivante :

- se rendre sur le site [sirene.gouv.fr](https://sirene.gouv.fr),
- renseigner le numéro SIREN de l'entreprise.

**Si le nouveau code ne semble pas correspondre à l'activité principale de l'entreprise, il est possible de demander une expertise** grâce à un formulaire simplifié présent sur le même site. Notez qu'un compte ProConnect est nécessaire pour effectuer la demande de modification en ligne. Si vous n'avez pas de compte, un formulaire papier est disponible.